



## GARDERIE MUNICIPALE DE SUZE LA ROUSSE

### Jours et Horaires d'ouverture :

- Lundi : 7h30 à 8h30 / 16h30 à 18h30
- Mardi : 7h30 à 8h30 / 16h30 à 18h30
  
- Jeudi : 7h30 à 8h30 / 16h30 à 18h30
- Vendredi : 7h30 à 8h30 / 16h30 à 18h30

Téléphone : 07.62.24.43.44

### Tarif et modalité de paiement :

- 0,80 € la demi-heure. Chaque demi-heure entamée sera due.
- Les tickets, d'une valeur d'une 1/2 heure sont en vente à la mairie du lundi au vendredi.
- Paiement par carte bancaire, chèque, espèces et CESU pré-financé.

Pour les enfants de moins de 6 ans, les frais de garderie périscolaire sont déductibles des impôts. N'hésitez pas à réclamer une attestation en fin d'année.

### Fonctionnement :

Sont accueillis les enfants scolarisés dans les écoles maternelle et élémentaire de la commune de Suze la Rousse, dès l'âge de 3 ans.

Le matin, les enfants sont confiés par les parents (ou un adulte responsable) à l'animatrice. Le soir, les animatrices vont chercher les enfants dans les 2 écoles.

Avant les activités, un moment sera réservé pour le goûter que les enfants devront apporter.

Les enfants doivent se comporter de manière respectueuse à l'égard des autres enfants et des adultes afin que ce moment de détente soit agréable pour tous.

Après avertissement oral, puis écrit, la commune se réserve le droit d'exclure momentanément ou définitivement un enfant en cas de manquement grave à ces règles.

Le nombre de tickets correspondant au temps de garde doit être remis à l'animatrice :

- A l'arrivée de l'enfant pour la plage horaire du matin
- Au départ de l'enfant pour la plage horaire du soir.

L'animatrice est seule juge de la durée de garde de l'enfant, et par conséquent du nombre de tickets dus.

Il est demandé aux parents d'être respectueux des horaires, en particulier ceux du soir. Il en va du bon fonctionnement de la garderie et du bien-être des enfants.

- Une fiche de renseignements commune à la cantine et à la garderie doit être remplie par la famille.